

**LVDS AUDIT**

11 RUE de la Fontaine Bleue  
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Nos références / DRE

BRIVE, le 18 Janvier 2010

*Certificat de dépôt d'acte(s) de société*

*Numéro d'identification* 512 871 328  
*Numéro de gestion* 2009 B 00437  
*Dénomination* LVDS AUDIT  
*Adresse* 11,RUE de la Fontaine Bleue  
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de BRIVE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

*Numéro du dépôt:* 119  
*Date du dépôt:* 18/01/2010

- *Acte en date du* 09/12/2009  
ACTE SOUS SEING PRIVE  
*Décision:* CESSION DE PARTS  
LVDS/LARRIBE BRIGITTE

Le Greffier,

Enregistré à **SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES BRIVE**

Le 16/12/2009 Bordereau n°2009/944 Case n°3

Ext 3379

Enregistrement	25 €	Pénalités
Total liquidé	vingt-cinq euros	
Montant reçu	vingt-cinq euros	
L'Agent		

L'agent de constatation  
Danièle NIGGLI  
05 55 18 31 25

## CESSION DE PART SOCIALE

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

- 1 **La société « LVDS »**, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est à BRIVE (Corrèze) 11, rue de la Fontaine Bleue, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BRIVE sous le numéro RCS 418 003 596, et inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région de LIMOGES

Ici représentée par Monsieur Gilles VALVO, demeurant à BRIVE (Corrèze), 15, Place de la liberté

Spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire en date du 9 Décembre 2009.

Ci-après dénommée "le cédant",

D'UNE PART


2. **Madame Brigitte LARRIBE**, Expert Comptable, Commissaire aux comptes, épouse de Monsieur Gilles VALVO, demeurant à BRIVE (Corrèze), 15, Place de la Liberté,

Née à BRIVE (Corrèze), le douze décembre mil neuf cent cinquante-huit,

Mariée avec Monsieur Gilles VALVO sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de BRIVE le 23 Mars 1985, ledit régime n'ayant subi depuis aucune modification ,

Ci-après dénommée "le cessionnaire",

D'AUTRE PART,

BV  


**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIIT:**

**DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE**

La société « LVDS », cédante, déclare

- que la part cédée est libre de tout nantissement et ne fait l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à sa cession,
- que la société « LVDS AUDIT » n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Madame Brigitte VALVO, cessionnaire, déclare

- qu'elle est mariée sous le régime de la communauté légale depuis le 23 mars 1985 avec Monsieur Gilles VALVO, né le 20 Mai 1958 à BRIVE
- que le prix d'acquisition de la part sociale sera payé au moyen de deniers communs, ainsi qu'il sera dit ci-après,
- que, par application de l'article 1832-2 du Code civil, Monsieur Gilles VALVO, son conjoint, a été averti du projet de cession et de la date prévue pour la signature de l'acte de cession.


Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

**EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE**

Suivant acte sous seings privés en date à BRIVE (Corrèze) du 28 mai 2009, enregistré le 29 mai 2009 au Service des Impôts de BRIVE, bordereau n° 2009/410, Case n° 9, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée « LVDS AUDIT », au capital de vingt-cinq mille euros (25 000 €), divisé en deux cent cinquante (250) parts au nominal de cent euros (100 €) chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé à BRIVE (Corrèze), 11 rue de la Fontaine Bleue, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 512-871-328 RCS BRIVE. La société « LVDS AUDIT » a pour objet principal l'exercice de la profession de commissaire aux comptes.

BV



**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **CESSION**

Par les présentes, la société « LVDS » cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Madame Brigitte VALVO qui accepte, une part sociale au nominal de 100 euros, portant le numéro 250, sur les 200 parts lui appartenant dans la Société « LVDS AUDIT ».

Madame Brigitte VALVO devient l'unique propriétaire de la part cédée à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à cette part, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

### **ORIGINE DE PROPRIETE DE LA PART SOCIALE**

La part portant le numéro 250 faisant l'objet de la présente cession appartient à la société « LVDS » société sus-désignée, pour lui avoir été attribuée avec d'autres en rémunération de l'apport en numéraire qu'elle a effectué lors de la constitution de la société, le 28 mai 2009.

### **PRIX**

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de cent euros (100 €) qui a été payé dès avant ce jour ainsi que Monsieur Gilles VALVO, ès-qualités, le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

Dont quittance

### **INTERVENTION DU CONJOINT DU CESSIONNAIRE**

Aux présentes et à l'instant est intervenu Monsieur Gilles VALVO, époux de Madame Brigitte LARRIBE, lequel après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclare approuver expressément la présente acquisition effectuée par son épouse, Madame Brigitte LARRIBE, et ne pas revendiquer la qualité d'associé de la société «LVDS AUDIT » pour la part faisant l'objet de la présente acquisition.

### **AGREMENT DE LA CESSION**

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce et à l'article 9 des statuts, cette cession à un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 9 décembre 2009, la collectivité des associés a autorisé la présente cession et a déclaré agréer Madame Brigitte VALVO, cessionnaire, en qualité de nouvel associé.



## REMISE DE PIECES

Le cédant a remis présentement au cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts, laquelle copie a été certifiée conforme par la gérance de la Société.

## DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société « LVDS AUDIT » est soumise à l'impôt sur les sociétés et que la part sociale cédée a été créée en vue de rémunérer les apports en numéraire effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

## FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

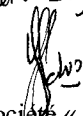
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

## FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Brive (Corrèze)  
En six originaux  
L'an deux mille neuf  
Le neuf Décembre

Don pour cession d'une part  
de la société LVDS AUDIT

  
Société « LVDS »  
Représentée par  
Gilles VALVO

Lu et approuvé  


Mme Brigitte VALVO

Lu et approuvé

  
Gilles VALVO